

Rapport d'activités 2019

Service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea





Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Rapport d'activités 2019

Dans le présent rapport, vous trouverez de l'information sur les sujets suivants :

Mot du directeur	page 3
La mission	page 4
Présentation du SSI	page 4
Les casernes	page 4
Bornes incendie	page 5
Budget du SSI	page 5
Volet : interventions	page 6
Tableaux – interventions 2019	page 7
Volet : prévention	page 9
Règlementation incendie	page 10
Les activités communautaires	page 11
Programme d'entraînement	page 12
Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risque	page 13
Conclusion	page 19



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Mars 2020

Bonjour,

Voici le rapport annuel des activités réalisées par le Service de sécurité incendie (SSI) de Chelsea pour l'année 2019.

Ce rapport sera remis au Conseil municipal pour son adoption.

De plus, une copie du rapport sera remise au Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec et à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Vous trouverez dans ce rapport plusieurs informations et statistiques concernant le Service de sécurité incendie pour l'année 2019.

Cordialement,

Charles Ethier, Directeur
Service de sécurité incendie
Municipalité de Chelsea



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



La mission :

Le Service de sécurité incendie (SSI) est responsable d'assurer et de mettre en place toute mesure afin de sauvegarder la vie humaine, protéger les biens et l'environnement. Le Service est chargé de la lutte contre les incendies ainsi que des sauvetages lors de ces événements. Il est aussi chargé de la lutte contre les sinistres, du secours aux victimes d'accident, du secours des personnes sinistrées et de leur évacuation d'urgence.

Présentation du SSI :

Voici la structure organisationnelle : Sous l'autorité du Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité:

- 1 Directeur et une Secrétaire de direction à temps plein;
- 1 Directeur-adjoint (poste vacant);

Les postes suivants sont à temps partiel, sur appel :

- 3 Capitaines;
- 4 Lieutenants;
- 1 pompier préventionniste;
- 1 enquêteur incendie;
- 1 pompier instructeur;
- Brigade de 30 pompiers;

Les casernes:

La Municipalité de Chelsea possède trois casernes réparties sur son territoire, et dans chacune d'elles sont entreposés un camion autopompe, un camion-citerne d'une capacité d'environ 3000 gallons d'eau chacun et un camion fourgon.

- La caserne 1 (principale), sise au 7 chemin Hôtel-de-Ville, secteur Centre-Village
- La caserne 2 (satellite), sise au 39 chemin de la Rivière, secteur Farm Point
- La caserne 3 (satellite), sise au 161 chemin de la Montagne, secteur Hollow Glen

En plus, à la caserne 1 dans le centre du Village, on retrouve deux fourgons, dont un de décarcération qui comprend certains équipements de sauvetage et un qui sert de véhicule de réhabilitation. Il y a également un véhicule de liaison (de style pick-up) pour les déplacements du Directeur et pour la garde externe et un VTT avec remorque pour les évacuations hors route.

- Les camions autopompes servent de camions d'intervention incendie et de protection incendie pour les intervenants lors d'accident de la route et plusieurs autres types d'interventions.
- Les camions-citernes servent au transport d'eau et contiennent une pompe portative.
- Les camions de type fourgon servent au transport d'habits de combat et différents équipements.



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Bornes incendie :

L'installation des bornes incendie au Centre-Village permet un combat incendie et une alimentation en eau plus efficace aux premiers intervenants lors d'incendie de bâtiments.

Budget du Service de sécurité incendie :

Voici quelques statistiques intéressantes concernant le budget total de la municipalité et le budget incendie lors des 6 dernières années :

Années	Budget municipal	% augmentation du budget municipal	Budget incendie	% du budget incendie par rapport au budget municipal	% d'augmentation par année du budget incendie
2014	13 991 855 \$	Indéterminé	922 384 \$	6.6%	Indéterminé
2015	14 573 288 \$	5%	972 753 \$	6.7%	5%
2016	15 238 203 \$	6%	970 427 \$	6.4%	0%
2017	16 201 253 \$	7%	1 055 231 \$	6.5%	9%
2018	17 325 617 \$	7%	1 241 803 \$	7.2%	18%
2019	18 605 164 \$	7.4%	1 196 757 \$	6.4%	-3.6%



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Le SSI travaille sous deux volets : les *interventions d'urgences* et la *prévention*

Volet : Interventions d'urgence

Les types d'interventions sont définis dans le règlement de constitution No. 959-16.

Le SSI n'est pas autorisé à intervenir lors de cas médicaux de type premier (1^{er}) répondant sur son territoire, sauf à la demande d'assistance spécifique du service ambulancier des Paramedics de l'Outaouais.

Définition de 1^{er} répondant :

- Réanimation cardio-respiratoire (RCR)
- Anaphylaxie
- Traumatologie
- Urgences médicales

Lors d'appels d'urgence provenant du service 9-1-1, tous les pompiers sont avisés par radio portative et via une application sur téléphone cellulaire, quel que soit le secteur ou le type d'appel; les trois (3) casernes sont alors mobilisées.

Les ententes d'entraide avec les différents Services de sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau, sont en place et renouvelées automatiquement chaque année pour les besoins en eau, en personnel, en équipement ou afin d'offrir les services de sauvetage.

Le nombre d'interventions d'urgence répondues par le Service de sécurité incendie de Chelsea annuellement est influencé par plusieurs facteurs comme :

- L'augmentation de la population;
- L'augmentation du parc immobilier résidentiel et commercial;
- L'augmentation du nombre de véhicule sur les routes;
- Les changements climatiques (tempête de vents, inondations, verglas, etc.)
- L'augmentation des attraits touristiques de renom sur son territoire.



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
 Chelsea QC J9B 1C1
 (819) 827-6200
 incendie@chelsea.ca



Voici quelques tableaux intéressants :

Nombre et type d'appel de 2011 à 2019

Type d'appel	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Feu de résidence	5	2	4	2	8	8	3	5	4
Feu de cheminée	7	7	1	2	7	4	5	2	7
Odeur de fumée associée au bâtiment	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	3	2	3	4
Feu de véhicule	8	11	3	3	3	4	5	10	7
Déversement	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1	1	0	0
Assistance - entraide municipale	1	4	2	4	2	9	2	7	4
Feu de champ	13	30	22	4	3	2	1	5	5
Feu électrique	7	7	0	4	0	0	28	25	15
Fuite de gaz (naturel, propane, autre)	3	0	5	1	2	2	3	5	2
Fils au sol	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1	6	14	17
Accident de véhicule	10	16	21	19	15	13	26	54	57
Assistance - citoyen	1	5	9	2	4	2	5	9	11
Assistance aux ambulanciers	1	0	1	2	2	7	3	1	5
Sauvetage autre	0	1	1	1	2	1	1	1	1
Alarme incendie	43	43	64	39	57	51	80	55	39
Monoxyde de carbone	2	8	3	1	1	4	3	6	8
Vérification et plainte	15	18	8	40	50	89	21	36	25
Autres	15	6	30	1	10	9	0	3	0
Total:	131	158	174	125	166	210	195	241	211



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Tableau représentant le nombre d'appels par mois pour l'année 2019

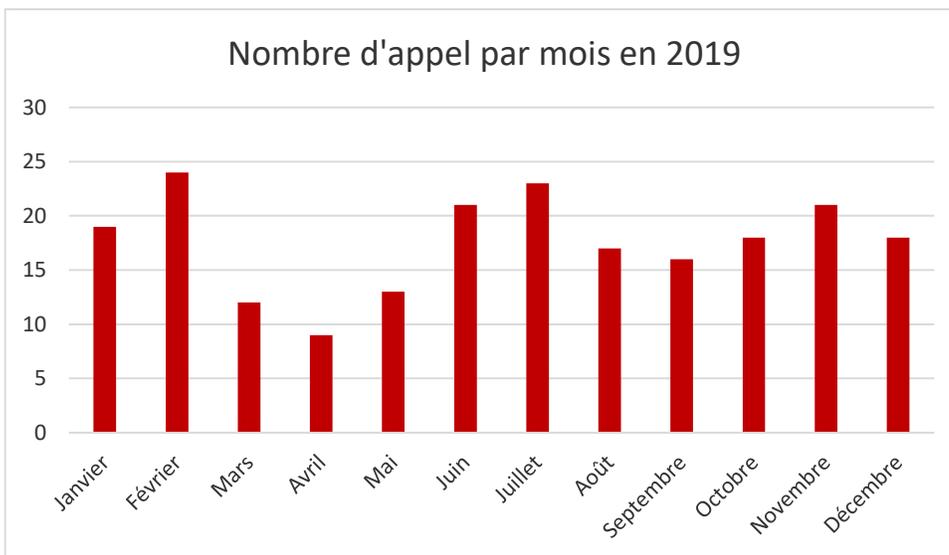
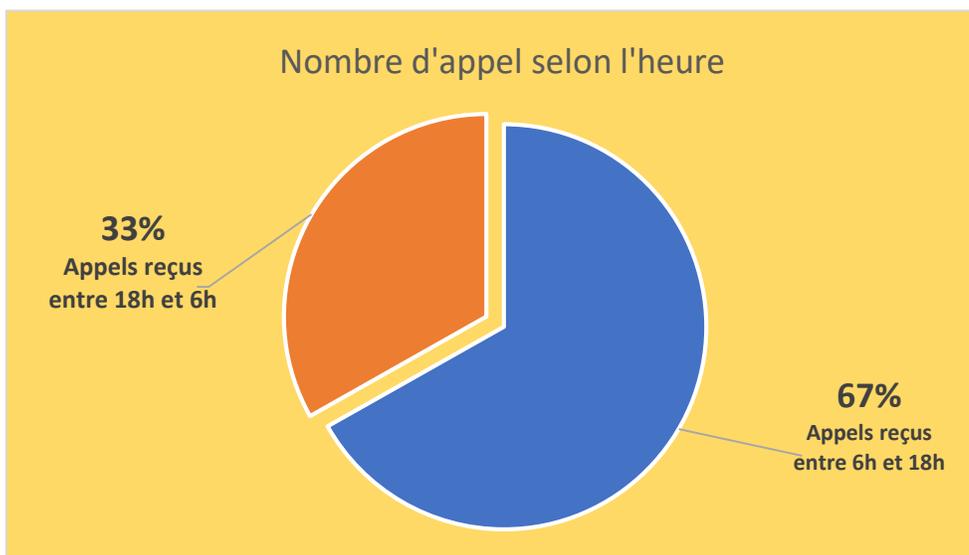


Tableau représentant les appels selon l'heure de la journée



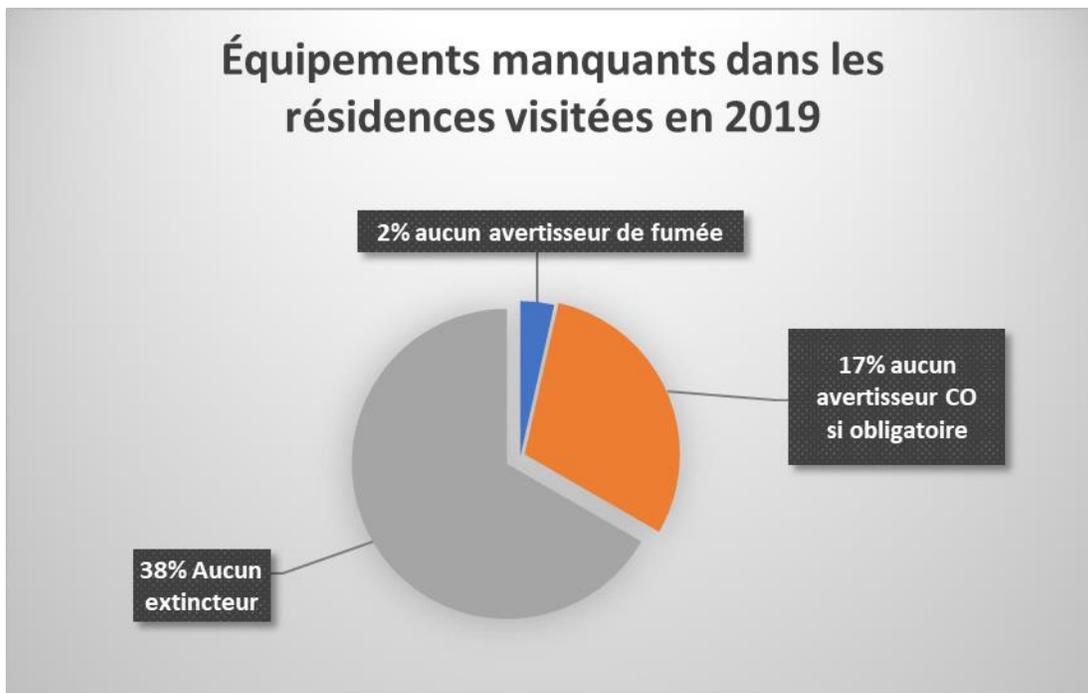
Volet : Prévention

Le volet prévention incendie comprend des visites des lieux publics, des écoles, des garderies, etc. Il y a des exercices d'évacuation de ces mêmes lieux lors de la semaine de la prévention des incendies au mois d'octobre de chaque année.

À chacune des saisons, des informations concernant la prévention incendie sont mises à la disposition des résidents sur le site internet municipal (www.chelsea.ca) et sur la page Facebook de la Municipalité (<https://www.facebook.com/ChelseaQuebecCanada/>).

En 2013, le Service de sécurité incendie a débuté le programme de visites résidentielles dans le but de vérifier les avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone et les extincteurs, mais aussi dans le but d'informer la population des mesures de prévention incendie. En 2019, les pompiers ont frappé à la porte de 234 résidences du district 2. Un accroche porte indiquant quelques règlements et quelques conseils de sécurité a été laissé aux résidents qui n'étaient pas présents lors de la visite des pompiers afin de les sensibiliser.

Le tableau suivant représente les trois équipements essentiels manquants dans les bâtiments visités :



À noter que 43% des résidences visitées avaient tous les équipements nécessaires.



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Il est important de se rappeler qu'à Chelsea, il est obligatoire d'avoir :

- Un avertisseur de fumée à chaque étage;
- Un avertisseur de monoxyde de carbone homologué doit être installé dans chaque résidence unifamiliale ou dans chaque logement lorsqu'un appareil à combustion est installé à l'intérieur de la résidence ou lorsqu'un garage de stationnement y est incorporé ou contigu et lorsque ce garage fait partie intégrante de la résidence ou du logement;
- Un extincteur portatif à poudre ABC de 2,2 kg (5 lb);
- Un numéro civique visible de la voie de circulation;
- Votre cheminée ramonée au moins une fois par année;
- Un dégagement d'un mètre doit obligatoirement être respecté autour du panneau électrique.

La réglementation incendie à Chelsea

En 2019, la réglementation incendie à Chelsea était la suivante :

- Le règlement uniformisé 18-RM-05, pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie;
- Le règlement de constitution du Service de sécurité incendie régissant son organisation et son fonctionnement, N° 959-16;
- Le règlement sur la tarification des incendies de véhicules et de décarcération pour les non-résidents, N° 845-12.

Des permis de brûlage sont requis pour tous les citoyens qui désirent faire un feu à ciel ouvert d'un mètre et plus sur leur propriété, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, mais sous certaines conditions inscrites sur le permis. Donc, les feux à ciel ouvert d'un mètre et plus ne sont pas autorisés entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

Les feux à ciel ouvert d'un mètre et moins sont autorisés, sans permis, à l'année, en respectant les conditions de l'article 10.2 du règlement 18-RM-05.

En 2019, 31 permis de brûlage furent délivrés, lesdits permis de brûlage sont disponibles à la caserne 1, sise au 7 chemin Hôtel-de-ville.

Il est obligatoire d'obtenir, au préalable, un permis et l'autorisation du SSI pour tout type de feu d'artifices.

Les activités communautaires en 2019 :

Depuis la création du SSI en 1956, les pompiers sont sollicités par divers organismes communautaires ou autres afin d'assurer la sécurité des personnes et des lieux lors d'événements et promouvoir les activités de prévention. Au fil des ans, ces activités n'ont cessé d'augmenter.

Voici la liste des différentes activités communautaires effectuées par vos pompiers en 2019 :

- Raconter une histoire – bibliothèque de Chelsea
- Course Sans violence pour Elles
- Foire gourmande
- Course Terry Fox
- Défi Chelsea Challenge pour la maison Libères-Elles
- Collecte de sang avec Hema-Québec
- Grande Marche Pierre Lavoie
- Défi Gratte-ciel
- Chelsea en fête
- Déjeuner du Père Noël à Farm Point
- « Spring Fling » organisé par l'école Chelsea Elementary
- Barrage routier pour une collecte de fonds pour la Dystrophie musculaire
- Pompiers d'un jour
- Plusieurs visites de caserne avec les écoles, les garderies, etc. (10 à 20 visites par année)



Programme d'entraînement 2019 :

La Municipalité doit préparer un programme d'entraînement et un plan de relève pour ses pompiers et officiers afin de toujours être en mesure de répondre adéquatement et efficacement aux interventions avec du personnel qualifié et ainsi se conformer aux obligations de formation selon le Plan de mise en œuvre du Schéma de risques de sécurité incendie.

Le Service de sécurité incendie a offert à ses pompiers plusieurs formations, entraînements et pratiques durant l'année, voici les sujets abordés:

- Positionnement de véhicule
- Compresseur à air respirable
- Établissement d'alimentation en eau
- Information technique sur le gaz naturel
- Sauvetage ascenseur hydraulique
- Matières dangereuses – volet opération
- Établissement lance de premiers secours
- Intervention en présence de gaz
- Gestion d'intervention et prise de commandement
- Attaque transitoire
- Rôles et responsabilités de l'officier
- MUTS / RIC – Centre de formation de Gatineau
- Conduite de VTT
- Détecter et prévenir les chocs post-traumatiques

Réalisations pour l'année 2019 du SSI :

À titre d'information, voici quelques projets réalisés par le SSI :

- Achat d'équipements incendie et de branchement aux bornes incendie;
- Achat d'un véhicule tout-terrain (VTT) pour évacuation hors du réseau routier;
- Signature de l'entente de travail avec les pompiers de l'Association des pompiers et pompières de Chelsea;
- Renouvellement et achat d'habits de combat;
- Achat de nouveaux outils de désincarcération à batteries;
- Mise en place de l'activité « Pompier d'un jour » et d'une collecte de sang dont le SSI souhaite répéter annuellement.





Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



Le plan de mise en œuvre de Chelsea :

À la suite de l'adoption du Schéma de couverture des risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 2010 et l'adoption du Schéma révisé en 2018, vous trouverez dans les pages suivantes une copie du Plan de mise en œuvre mise à jour annuellement depuis l'année 2010 et remis au représentant du Schéma de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Actions à valider			Commentaires à formuler si l'action n'est pas réalisée à 100%		
N° de l'action à valider	Actions à valider, pour l'année de référence	N° de l'action au PMO	l'action (en % ou en nombre)	Justification sur la non-atteinte de l'action	Mesures à mettre en place et échéancier visant à combler le retard dans l'atteinte de l'action
OBJECTIF 1 : LA PRÉVENTION					
Programme d'analyse des incidents (5.1.1 du schéma)					
1	Le programme d'analyse des incidents a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		Rapport annuel des activités
Réglementation municipale en sécurité incendie (5.1.2 du schéma)					
2	Les diverses dispositions de la réglementation municipale en sécurité incendie ont-elles été mises en place et, si c'est le cas, ont-elles été modifiées au besoin?		100%		En place et revu annuellement
Programme d'avertisseur de fumée (5.1.3 du schéma)					
3	Le programme d'installation et de vérification d'avertisseur de fumée a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		En place et revu annuellement
IP Action no 3	Combien de visites pour la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée ont été prévues par les municipalités pour l'année de référence?		583		District 2
	Combien de visites pour la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée ont été réalisées par les municipalités pour l'année de référence?		234	Manque de disponibilité des pompiers.	Sensibiliser les pompiers, embauche de nouveaux pompiers, possibilité d'échange de service avec école de pompier
	Pourcentage du nombre de visites réalisées par rapport au nombre de visites prévues		40%		
Programme d'inspection périodique des risques plus élevés (5.1.4 du schéma)					
4	Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		MRC
IP Action no 4	Combien de visites d'inspections de risques plus élevés ont été prévues par les municipalités pour l'année de référence?		20		MRC



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



	Combien de visites d'inspections de risques plus élevés ont été réalisées par les municipalités pour l'année de référence?		20		MRC
	Pourcentage du nombre d'inspections de risques plus élevés réalisées par rapport au nombre d'inspections prévues		100%		MRC
Programme d'activités de sensibilisation du public (5.1.5 du schéma)					
5	Le programme d'activités de sensibilisation du public a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		
OBJECTIF 2 : L'INTERVENTION - RISQUES FAIBLES					
L'acheminement des ressources (5.2.2 du schéma)					
6	Les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal ont-elles été mises en place ou maintenues?		75%	Sera bonifié en 2020	Plusieurs déjà en place, d'autres seront ajoutés en 2020 afin d'optimiser les interventions et offrir la meilleure protection possible aux citoyens.
7	Les protocoles de déploiement ont-ils été adaptés et transmis au Centre d'urgence 9-1-1?		100%		En place
IP Action no 7	Combien d'appels pour les incendies de bâtiments, pour les risques faibles, ont requis une force de frappe sur le territoire des municipalités?		3		7 DSI en 2019
	Combien d'appels pour les incendies de bâtiments inscrits à la ligne précédente ont vu le SSI atteindre la force de frappe requise?		100%		
	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments où la force de frappe a été atteinte pour les risques faibles		100%		
L'approvisionnement en eau (5.2.3 du schéma)					
8	Le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		Fais annuellement par le Service des travaux publics et une firme externe. Le SSI souhaite mettre en place en 2020 une équipe combinée (TP et pompiers) afin de bonifier les vérifications.
9	S'il y a lieu, le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		
Les véhicules d'intervention (5.2.4.2 du schéma)					
10	Le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		75%		100% le programme d'inspection est fait par le fournisseur et la SAAQ. Des investissements importants seront nécessaires lors des prochaines années afin de renouveler une flotte de véhicule vieillissante.
IP Action no 10	Combien de véhicules ont été prévus être soumis aux essais et vérifications annuels par les municipalités?		6	3 autopompes et 3 citernes	



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



	Combien de véhicules ont été soumis aux essais et vérifications annuels par les municipalités?		6	3 autopompes et 3 citernes	
	Pourcentage du nombre de véhicules soumis aux essais et vérifications annuels par rapport à ceux prévus		100%		
Les équipements et les accessoires d'intervention ou de protection (5.2.4.3 du schéma)					
11	Le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention, incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien, la décontamination et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences de fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du <i>Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention</i> produits par le MSP et du <i>Guide des bonnes pratiques - L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie</i> produit par la CNESST a-t-il été mis en place et si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		75%		Déjà en place, mais une procédure officielle sera mise en place pour la décontamination des habits de combat.
IP Action no 11	Combien de pompes portatives ont été prévues être soumises aux essais et vérifications annuels requis?		3		
	Combien de pompes portatives ont été soumises aux essais et vérifications annuels requis?		3		
	Pourcentage du nombre de pompes portatives soumises aux essais et vérifications annuels par rapport à celles prévues		100%		
Les systèmes de communication (5.2.4.4 du schéma)					
12	Les appareils de communication mis à la disposition des SSI ont-ils continué à être améliorés et, si c'est le cas, à être uniformisés?		75%	Nouveau système mis en place il y a quelques années n'offrant pas les performances escomptées.	Un répéteur sera installé en 2020 afin d'améliorer les communications avec la centrale 9-1-1. En plus, un radio type X10 DR sera installé dans une des 3 autopompes.
La formation, l'entraînement et la santé et la sécurité au travail (5.2.5.3 du schéma)					
13	Le programme d'entraînement des pompiers a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		Déjà en place et une nouvelle ressource sera embauchée en 2020 afin de bonifier le programme de maintien des compétences
14	Le programme municipal de santé et sécurité du travail a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		Un nouveau comité est en place et sa première réunion fut en décembre 2019. En plus, des stations SST ont été installées dans les trois casernes, regroupant au même endroit les trousseaux, les douches oculaires, etc.

OBJECTIF 3 : L'INTERVENTION - RISQUES PLUS ÉLEVÉS				
La force de frappe (FDF) - Risques plus élevés (5.2.5.5 du schéma)				
15	Les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal ont-elles été mises en place ou maintenues?		75%	Dû aux nouvelles exigences, à la topographie du territoire et aux réalités du SSI. Existantes et seront revues en 2020 afin d'optimiser la couverture aux citoyens.
16	Les protocoles de déploiement ont-ils été adaptés et transmis au Centre d'urgence 9-1-1?		100%	
IP Action no 16	Combien d'appels pour les incendies de bâtiments, pour les risques plus élevés, ont requis une force de frappe sur le territoire des municipalités?		n/a	
	Combien d'appels pour les incendies de bâtiments inscrits à la ligne précédente ont vu le SSI atteindre la force de frappe requise?		n/a	
	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments où la force de frappe a été atteinte pour les risques plus élevés		n/a	
Les plans d'intervention (5.2.5.6 du schéma)				
17	Le programme sur les plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%	MRC
IP Action no 17	Combien de plans particuliers d'intervention ont été prévus sur le territoire des municipalités pour l'année de référence?		20	MRC
	Combien de plans particuliers d'interventions ont été réalisés sur le territoire des municipalités pour l'année de référence?		20	MRC
	Pourcentage du nombre de plans particuliers d'intervention réalisés par rapport au nombre de plans prévus		100%	MRC
OBJECTIF 4 : LES MESURES D'AUTOPROTECTION (5.3 du schéma)				
18	Le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 15 minutes, a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%	
19	Des mesures d'autoprotection ont-elles été mises en place sur le territoire des municipalités?		100%	
20	A-t-on porté attention, dans la planification d'urbanisme, à la localisation des risques d'incendie afin de favoriser une intervention efficace?		75%	Manque de consultation et de communication Le Service d'urbanisme est plus sensibilisé aux attentes du SSI qu'auparavant (Ex : largeur des chemins, hauteur et accès aux édifices, proximité des bâtiments, raccords-pompier, points d'eau, etc.) et participation du SSI à divers comités.
OBJECTIF 5 : AUTRES RISQUES DE SINISTRES (5.4 du schéma)				
21	Le ou les services autres que l'incendie prévus dans le schéma de couverture de risques a-t-il été mis en place et maintenu?		100%	Désincarcération lors d'accident de la route seulement, aucun autre sauvetage offert présentement par le SSI de Chelsea

22	Le programme de formation et d'entraînement spécifique a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié pour chacun des services autres que l'incendie?		100%		
23	Le programme d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques aux services autres que l'incendie a-t-il été mis en place et, si c'est le cas, a-t-il été modifié au besoin?		100%		Désincarcération lors d'accident de la route seulement, aucun autre sauvetage offert présentement par le SSI de Chelsea.
24	A-t-on adopté et maintenu des ententes intermunicipales requises afin que le déploiement de ou des équipes d'intervention spécialisées revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale?		75%	Dû aux nouvelles exigences, à la topographie du territoire et aux réalités du SSI.	Les ententes existantes doivent être revues et bonifiées en 2020.
25	A-t-on élaboré, maintenu à jour et transmis au centre d'urgence 9-1-1, au centre secondaire d'appels d'urgence - pompiers ainsi qu'à toutes les organisations concernées un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques?		75%	Dû aux nouvelles exigences, à la topographie du territoire et aux réalités du SSI.	Les protocoles existants doivent être revus et bonifiés en 2020.
OBJECTIF 6 : L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES (5.5 du schéma)					
26	La sécurité incendie sur l'ensemble du territoire a-t-elle été planifiée en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement et en faisant abstraction des limites des municipalités locales?		100%		Les ententes existantes doivent être revues et bonifiées en 2020.
27	Les risques présents sur le territoire ont-ils été mis à jour et les protocoles de déploiement modifiés en conséquence?		100%		Existant et seront revus en 2020 afin d'optimiser la couverture aux citoyens.
OBJECTIF 7 : LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL (5.6 du schéma)					
28	L'autorité régionale continue-t-elle à assurer la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre?		100%		
29	A-t-on maintenu le comité incendie?		100%		
OBJECTIF 8 : L'ARRIMAGE DES RESSOURCES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC (5.7 du schéma)					
30	Un comité régional de concertation a-t-il été mis en place et tient-il au moins une réunion par année?		100%		

	Action non réalisée (entre 0% et 32%)
	Applicable (n/a) 100% ou supérieur à 100%
	Non disponible (n/d)
	Action non réalisée (entre 66% et 99%)
	Action non réalisée (entre 33% et 65%)



Service de sécurité incendie

100 chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



En conclusion, on doit réaliser que le métier de pompier est en constante évolution que ce soit au niveau de la formation, des techniques de travail et des équipements.

Également présent, dans le milieu incendie, la pénurie de main d'œuvre, la rétention et la formation du personnel demeurent des priorités incontournables, car le Service doit s'assurer d'avoir en place le personnel requis et qualifié afin de répondre aux exigences du schéma et aux attentes des résidents.

Le Plan de mise en œuvre inclus dans le présent document comprend plusieurs objectifs à atteindre afin de nous guider lors des prochaines années. Certains objectifs sont déjà atteints ou le seront dans un avenir rapproché.

Bien que le métier de pompier soit de plus en plus exigeant en fait de formation et que les pompiers à temps partiel, sur appel, sont toujours sollicités pendant leur temps personnel, c'est-à-dire en dehors des heures normales de leur emploi principal. Je vous assure que les pompiers de la municipalité de Chelsea sont dévoués, engagés et professionnels afin d'offrir des services à la hauteur des attentes des citoyens.

Selon les budgets alloués, la direction du service continuera à investir dans la formation de ses membres et dans les équipements d'intervention afin d'assurer la sécurité des citoyens de Chelsea.

Avec une flotte de véhicule de plus en plus vieillissante, il sera primordial d'investir dans les prochaines années dans la flotte de véhicule du SSI pour assurer la sécurité des citoyens et de son personnel.

L'année 2020 sera une année de plusieurs changements, car le Service de sécurité incendie prévoit revoir son règlement de constitution et de tarification. En plus, le SSI prévoit modifier son organigramme et rafraîchir son logo afin de mieux représenter la réalité d'aujourd'hui et faire face à plusieurs nouveaux défis qu'apporte la croissance accélérée de la municipalité.

En espérant que ce rapport fut intéressant et informatif.

Cordialement,

Charles Ethier
Directeur du SSI de Chelsea